P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

BOUVRON

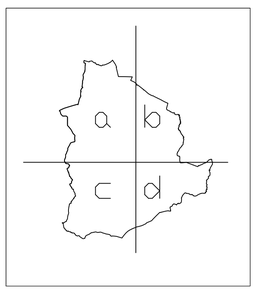

Zonage (sud-est de la commune)	**4d** 1/5000

Copie conforme au dossier approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2016 :
le maire

PROJET ARRETE	7 juillet 2004
APPROBATION	23 mai 2005
MODIFICATION	09.12.2005 - 06.10.2008 - 09.09.2013- 04.11.2013 - 22.03 2016 - 08.11.2016

ETUDE REALISEE PAR
patrick kermarrec architecte
9, rue Chateaubriand
44000 NANTES
tel: 07 89 82 33 03
kermarrec.archi@orange.fr

N
O E
S

limite de zone

(A) zone agricole, incluant les sièges d'exploitations et autres bâtiments agricoles

(U) zone urbanisée, du bourg et des villages de « l'anneau » et de la « Rivière aux Castors », autour desquelles l'urbanisation est amenée à se développer

(Ue) zone d'activités destinée à regrouper des établissements à caractère principalement industriel, artisanal, commercial de bureaux et de services

(1AU) zone à urbaniser à court terme, dans la continuité des zones U du bourg et des villages de « l'anneau » et de la « Rivière aux Castors »

(2AU) zone à urbaniser à moyen ou long terme dans la continuité des zones U du bourg et des villages de « l'anneau » et de la « Rivière aux Castors »

(N) zone naturelle et forestière, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, de la présence d'une exploitation forestière. L'usage agricole des terres y est possible.

(Nhr) zone bâtie existante en zone naturelle

(Nh) zone bâtie en villages ou bâti isolé hors sièges d'exploitations agricoles. Cette zone n'est pas amenée à se développer. Pérennisation de l'existant, avec possibilité d'extensions mesurées et de constructions limitées aux « dents creuses » des villages.

(Ne) zone naturelle où la vocation agricole des terres est conservée. Construction possible d'équipements d'intérêts public et collectif, dans une emprise limitée ne portant pas atteinte à la pérennité de l'agriculture de la zone.

n° Emplacement réservé et numéro d'opération

Espace boisé classé

Terrain cultivé en zone urbaine à protéger

Entrée d'agglomération

Marge de recul

D Périmètre de protection des monuments historiques (périmètre de l'ensemble des parties à protéger)